

Date : Le 26 avril 2024

PREMIER APPEL / ~~SECOND APPEL~~
À CANDIDATURES À UNE FONCTION D'ÉDUCATEUR-ÉCONOME / ÉDUCATRICE-ÉCONOME
DANS UNE ÉCOLE ~~MATERNELLE/PRIMAIRE/FONDAMENTALE /~~
SECONDAIRE / ~~SECONDAIRE INFÉRIEUR~~
~~ORDINAIRE / SPÉCIALISÉE~~
~~DE PROMOTION SOCIALE / SECONDAIRE ARTISTIQUE À HORAIRE RÉDUIT~~
~~ADMISSION AU STAGE / ENGAGEMENT À TITRE TEMPORAIRE~~

Coordonnées du P.O.

Nom : Commission communautaire française
Adresse : Rue des Palais, 42, 1030 Bruxelles

Coordonnées de l'établissement

Nom : Institut Alexandre Herlin
Adresse : Rue de Dilbeek, 1, 1082 Berchem-Sainte-Agathe
Site internet : <https://herlin.brussels>

Entrée en fonction

L'entrée en fonction est fixée au 14 août 2024.

Temps plein / ~~Mi-temps~~

Nature de l'emploi

- Emploi définitivement vacant
- **Emploi temporairement vacant**
Durée présumée du remplacement :
Motif du remplacement :

Les candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés **au plus tard le 31 mai 2024** :

- par recommandé ou déposés contre accusé de réception, à l'attention de la Commission communautaire française, Direction d'administration de l'administration de l'Enseignement et de la Formation professionnelle, Service Enseignement, Rue des Palais, 42, à 1030 Bruxelles
- et/ou par envoi électronique avec accusé de réception, à l'attention de Madame Nathalie Malisoux, conseillère-chef de service du service de l'Enseignement (nmalisoux@spfb.brussels).

Le dossier de candidature comportera un *curriculum vitae* détaillé, une lettre de motivation et les copies des diplômes.

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe au dossier de candidature.

Personne de contact

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Madame Nathalie Malisoux, Service Enseignement, Commission communautaire française, téléphone : 02/800.84.19, courrier électronique : nmalisoux@spfb.brussels.

Destinataires de l'appel

- les membres du personnel exerçant leurs fonctions au sein du pouvoir organisateur ;
- **toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.**

Annexes

Annexe n° 1 : Conditions légales d'accès à la fonction

Annexe n°2 : Profil de fonction

Annexe n° 1 : Conditions légales d'accès à la fonction

La fonction d'éducateur-économiste est accessible :

- I. soit dans le respect des conditions visées à l'article 44 du décret du 6 juin 1994, à l'article 54sexies du décret du 1^{er} février 1993 ou à l'article 8, § 1^{er}, 1^o, et 8, § 2, du décret du 4 janvier 1999 (*accès réservé aux personnes remplissant les conditions de titre, notamment, mentionnées au point I ci-dessous*).
- II. soit dans le respect des conditions visées à l'article 42, § 1^{er}, du décret du 6 juin 1994, à l'article 53, § 1^{er}, du décret du 1^{er} février 1993 ou à l'article 8, § 2, alinéa 2, du décret du 4 janvier 1999 (*accès réservé aux éducateurs en place, dans le respect des conditions mentionnées au point II ci-dessous*).

I. Conditions légales d'accès à la fonction, à titre temporaire

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- 1^o Jouir des droits civils et politiques ;
- 2^o Être porteur d'un des titres de capacité figurant dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur-économiste et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;
- 3^o Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- 4^o Être de conduite irréprochable ;
- 5^o Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6^o Avoir répondu à l'appel à candidatures.

Liste des titres de capacité pour la fonction d'éducateur-économiste (I) (Annexe 1 à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 fixant la liste des titres requis pour les fonctions d'éducateur-économiste et de secrétaire de direction dans les établissements d'enseignement libres subventionnés et officiels subventionnés et de comptable dans les établissements d'enseignement organisés par la Communauté française)

1) Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle
- Candidat en sciences de gestion - Bachelier en sciences de gestion	- Licencié/Maître en sciences de gestion - Master en sciences de gestion
- Candidat en sciences économiques - Bachelier en sciences économiques	- Licencié/Maître en sciences économiques - Master en sciences économiques
- Candidat en sciences économiques et de gestion - Bachelier en sciences économiques et de gestion	- Licencié en gestion de l'entreprise - Master en sciences de gestion
- Candidat ingénieur de gestion - Bachelier ingénieur de gestion	- Ingénieur de gestion - Master ingénieur de gestion

- Candidat ingénieur commercial - Bachelier ingénieur commercial	- Ingénieur commercial - Master - ingénieur commercial
---	---

2) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court

- Gradué en comptabilité-administration
- Bachelier en comptabilité-administration

- Gradué en comptabilité - Bachelier en comptabilité

- Gradué en marketing
- Bachelier en marketing

- Gradué en commerce extérieur
- Bachelier en commerce extérieur

- Gradué en commerce
- Bachelier en commerce

- Gradué en management
- Bachelier en management

- Gradué en marketing-management
- Bachelier en marketing-management

- Gradué en sciences commerciales et administratives
- Bachelier en sciences commerciales et administratives

- AESI - section Commerce
- AESI B section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- AESI B sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- AESI-bachelier sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées
- Bachelier-AESI sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées

3) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long

- Candidat en Sciences commerciales - Bachelier en gestion de l'entreprise	- Licencié en Sciences commerciales - Master en gestion de l'entreprise
---	--

- Candidat ingénieur commercial - Bachelier ingénieur commercial	- Ingénieur commercial - Master - ingénieur commercial
---	---

4) Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court de régime 1

- Gradué en comptabilité
- Bachelier en comptabilité

- Gradué en marketing
- Bachelier en marketing

- Gradué en marketing-management
- Bachelier en marketing-management

- Gradué en management
- Bachelier en management

- Gradué en gestion-marketing

- Gradué en commerce extérieur
- Bachelier en commerce extérieur

- Gradué en commerce - Bachelier en commerce

- Gradué en sciences commerciales et administratives
- Bachelier en sciences commerciales et administratives

II. Conditions légales d'accès à la fonction à titre temporaire

1° avoir acquis une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dans une des fonctions de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation¹ ;

2° être titulaire, dans un pouvoir organisateur de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, avant cet engagement, d'une ou de plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer, ou conformément à l'article 12quinquies du décret du 4 janvier 1999 (pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou conformément au tableau qui suit (pour l'enseignement subventionné par la Communauté française) ;

3° être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau ci-dessous ;

4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

Fonction de sélection	Fonction exercée	Titres
Éducateur-économe dans l'enseignement secondaire de plein exercice	Éducateur	Un des titres requis ou suffisants pour la fonction d'éducateur ²

¹ Calculée conformément au statut concerné.

² Entrent également en ligne de compte les membres du personnel visés par l'article 290bis du décret du 11 avril 2014 précité. Cet article indique que « *Tout membre du personnel couvert par les mesures transitoires de la section 1 ou répondant aux conditions fixées à l'article 285 de la section 3 et qui en vertu des dispositions réglementaires en matière de titres applicables jusqu'au 31 août 2016 était dans les conditions d'accès à une fonction de sélection ou de promotion est considéré comme étant encore dans les conditions d'accès à ces fonctions* ».

Annexe n° 2 : Profil de fonction pour le poste d'éducateur-économiste / éducatrice-économiste à l'Institut Alexandre Herlin
--

Fonction

L'éducateur-économiste (M/F) est le collaborateur immédiat de la direction dans le domaine de la gestion administrative.

Attributions :

L'éducateur-économiste :

- Assure la tenue, dans le cadre de sa fonction, des documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement ;
- Constitue et tient à jour les dossiers administratifs des membres du personnel enseignant et assimilé ;
- Établit les documents nécessaires à l'engagement, la désignation à titre temporaire, la fin de fonction, la nomination, les congés (ERPT, Dimona, S12, CAD, C4...) ;
- Participe à l'élaboration des attributions des membres du personnel, donne toutes les informations nécessaires avec la direction (CAD, congé spécifique, nomination autre école...) ;
- Répond aux questions et aux demandes de renseignements des membres du personnel enseignant afin de leur fournir des informations correctes et complètes concernant le statut des enseignants, leurs droits et la gestion de leur dossier ;
- Tient à jour le cadre des emplois des membres du personnel enseignant ;
- Transmet les tableaux des emplois vacants et les tableaux des mises en disponibilité ;
- Assure le suivi des absences pour maladie ;
- Est l'interface avec le service de l'enseignement de la Commission communautaire française ainsi qu'avec les fonctionnaires en charge des dossiers des enseignants auprès de la Communauté française ;
- Classe et archive les documents administratifs ;
- Participe à la diffusion et à la rédaction éventuelle d'avis ou de communications relatives à l'organisation interne et aux personnels.

Compétences comportementales

- Analyser l'information ;
- Résoudre des problèmes ;
- Travailler en équipe ;
- S'adapter ;
- Faire preuve de fiabilité ;
- Avoir le sens de l'écoute et de la communication ;
- Gérer les priorités ;
- Appliquer des procédures ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Avoir l'esprit d'initiative ;
- Avoir de la rigueur et de la précision ;

- Savoir faire preuve de discrétion ;
- Accepter la hiérarchie ;
- Être probe ;
- Faire preuve d'une capacité d'accueil et d'une capacité à apaiser les tensions ;
- Avoir un esprit d'équipe et d'entraide.

Compétences techniques

Connaissance, compréhension et capacité d'application de la législation et de la réglementation en vigueur en matière d'enseignement en rapport avec les attributions exposées ci-dessus.

Critères de sélection et pondération

Les compétences comportementales seront évaluées à hauteur de 50 %. Les compétences techniques seront évaluées à hauteur de 50 %.